



FUTURE CITE INTERNATIONALE DE LA LANGUE FRANÇAISE : QUAND LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ABANDONNE SES PROPRES MISSIONS

Le CMN a reçu en gestion le château de Villers-Cotterêts qui ouvrira officiellement ses portes fin juin sous le nom de Cité internationale de la langue française, projet culturel phare du président de la République Emmanuel Macron.

Projet ambitieux s'il en est tant par l'ampleur des **travaux** menés depuis plusieurs années déjà (plus de 200 millions d'euros investis) que par le **projet culturel** dédié à la langue française - et aux langues de France – avec notamment l'organisation **de formations, de spectacles, de conférences mais également de résidences d'artistes, de chercheurs et d'entrepreneurs...** Projet également ambitieux qui s'inscrit dans un territoire abandonné depuis longtemps tant sur le plan de l'emploi et des services publics que sur le plan culturel. **Nous ne pouvons qu'applaudir et nous réjouir...quoique...**

Le vendredi 20 janvier, nous a été présenté le projet avec les **effectifs** qui seront mis à disposition pour la future Cité internationale. L'équipe administrative, de pilotage et de direction sera bien lotie avec **28 emplois sur des postes de catégorie A et B**. Grand bien leur en fasse. Pour le reste des emplois, c'est plus compliqué car **le CMN a estimé les besoins en postes à 45 ETPT** (équivalent temps plein travaillé) sur les missions CMN, **il manque donc 17 ETPT** notamment sur les missions d'accueil-surveillance et de billetterie-boutique. **Le CMN a fait la demande au ministère pour combler cette lacune mais envisage d'externaliser en attendant. Pour le reste (entretien, sécurité-sûreté, maintenance, jardins), tout sera externalisé !**

Ainsi, toutes les missions opérationnelles seront dévolues à des entreprises privées qui feront leur beurre sur le dos du service public culturel. Cela traduit **une trajectoire libérale mortifère du ministère de la culture qui n'assume plus lui-même ses missions « cœur de métier » d'accueil, d'entretien, de protection des biens et des personnes dans les monuments.** Et la vache à lait dans l'histoire c'est encore l'Etat et le CMN qui dépense des dizaines de millions d'euros pour pallier à ses propres carences (comme à l'hôtel de Sully, l'hôtel de la Marine...) ! **C'est un véritable démantèlement des savoir-faire, des métiers et des missions du ministère de la culture.**

Au passage, les visites commentées disparaissent totalement de la médiation du site. Un comble pour un monument dédié à la langue française ! Alors même que la médiation humaine est LE vecteur vivant de transmission, d'échange et de partage auprès des publics. C'est l'outil de communication par essence qui humanise les institutions culturelles dont certains publics se sentent éloignés.

En faisant le choix de cette politique d'emploi, le président de la République et la ministre de la culture délèguent les missions de service public à des boîtes privées dont le fonctionnement (turn-over des effectifs, dumping social, connaissances du site, niveau de formation, droits sociaux et collectifs...) ne regarde le CMN et le ministère qu'à travers quelques lignes sur la passation d'un marché public. Le drame de l'incendie de la cathédrale de Notre Dame de Paris n'aura pas changé la donne sur les problèmes liés aux externalisations, bien au contraire...

A quelques mois de l'ouverture de la Cité internationale de la langue française, la CGT CMN demande à la ministre de la culture Rima Abdul Malak :

- **De donner les moyens humains statutaires nécessaires et indispensables au bon fonctionnement du site ;**
- **D'assumer ainsi pleinement la responsabilité de l'ensemble des missions du CMN ;**
- **De reconnaître que les missions de sécurité et sûreté, d'entretien, de jardinage, d'accueil, de médiation culturelle sont des missions inhérentes - avec celles de l'ouverture au public - au ministère de la culture ;**
- **De cesser par là-même le mépris et l'invisibilisation des métiers de catégorie C et de reconnaître leur utilité sociale ;**
- **De réinternaliser toutes les missions qui ont été externalisées ces dernières années.**

Paris, le 9 février 2023.